



Compatibilité climatique

Previs Prévoyance

Caractérisation

Previs, institution de prévoyance d'un grand nombre de communes et d'institutions publiques, se situe, avec son volume de placement d'environ 6 milliards de francs, au 39e rang des caisses de pension suisses.

Politique en matière de durabilité/ESG

Previs dispose depuis mi-2020 d'une politique de durabilité tenant compte des critères ESG (Environmental, Social, Governance). Ceux-ci sont également inscrits dans le règlement des placements 2019. La Previs exclut, via l'application de la liste d'exclusion de l'ASIR, quelques producteurs d'armes nucléaires interdites par le traité de non-prolifération, ainsi que des producteurs de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions proscrites par des conventions internationales ; en outre, d'autres entreprises qui réalisent une partie de leur chiffre d'affaires avec la fabrication d'armes proscrites (armes nucléaires, agents biologiques de combat, armes à sous-munitions et mines antipersonnel) sont exclues de l'univers de placement. De plus, les produits dérivés sur les matières premières fossiles et les denrées alimentaires sont exclus.

A la demande de l'Alliance climatique, Previs écrit (mars 2020) qu'elle a fait réaliser en 2019 des ratings ESG de ses portefeuilles de titres par le prestataire de services de durabilité yourSRI/CSSP. Il ressort du chapitre «Durabilité» du rapport de gestion 2019 ainsi que de la prise de position adressée à l'Alliance climatique que la qualité ESG s'est légèrement améliorée par rapport à 2016. Dans le cadre de repositionnements et de décisions relatives aux produits, la Previs entend «améliorer en permanence l'ensemble du portefeuille dans le sens des critères ESG».

Dans le cadre de la réponse à des demandes émanant de son cercle d'assurés, transmise à l'Alliance climatique (juillet 2021), Previs informe qu'elle souhaite s'attaquer au renforcement des critères d'exclusion au niveau des obligations.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Previs n'a pas encore publié comment elle entend intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises au sein du processus de placement proprement dit.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires de la fortune afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

La politique de durabilité actuelle indique qu'une stratégie de décarbonisation du portefeuille devrait être élaborée. Le Conseil de fondation s'est fixé pour objectifs, en 2021, de déterminer «la valeur cible à atteindre d'ici 2025 pour le degré de conformité ESG» et de réaliser «une mesure systématique de l'empreinte CO2 des placements financiers».

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

A l'exception de l'abandon, dans le cadre des placements alternatifs, des produits dérivés (placements en matières premières) dans les énergies fossiles – qui doit être considéré comme un standard minimal de la branche – la Previs n'a pas pris à ce jour de mesures pertinentes pour décarboniser son portefeuille d'actions et d'obligations.

Situation juillet 2021 :

Dans la réponse susmentionnée, Previs informe qu'une des prochaines étapes consistera à aligner les placements financiers et les biens immobiliers sur l'objectif climatique de la Confédération.

En raison des difficultés actuelles de quantification, l'Alliance climatique renonce à prendre en compte dans son rating les mesures respectueuses du climat dans le parc immobilier. Il convient toutefois de mentionner que, dans le cadre de sa politique de durabilité, Previs entend s'appuyer sur les normes sectorielles «Standard de construction durable en Suisse (SNBS Bâtiment)» et sur l'outil de risque financier du maintien de la valeur suite aux risques climatiques, l'ESI Economic Sustainability Indicator.

Adhésion à des associations de développement durable

Previs est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

L'Ethos Engagement Pool Suisse n'exerce son influence que sur les entreprises suisses, mais pas sur les entreprises étrangères (fossiles).

Commentaire de l'Alliance Climatique

- La Caisse devrait devenir membre de l'ETHOS Engagement Pool International, qui met notamment en œuvre depuis juin 2018 le programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Situation mars 2020 :

Dans la prise de position susmentionnée adressée à l'Alliance climatique, Previs informe que, suite à sa nouvelle stratégie ESG en matière de placements financiers, elle a pour mission de viser en principe Engagement International. Elle doit toutefois encore trouver la voie ou le partenaire adéquat et efficace.

Situation juillet 2021 :

Dans la réponse mentionnée, Previs informe qu'elle prévoit d'étendre et de renforcer sa prise d'influence dans le domaine des actions étrangères.

Aucun usage des droits de vote n'a lieu dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Il ressort du rapport de gestion 2019 et de la prise de position mentionnée à l'intention de l'Alliance climatique que Previs a abordé le thème des risques climatiques avec son partenaire de screening ESG yourSRI/CSSP. Elle se penchera de manière approfondie sur le thème de l'empreinte carbone lors du prochain cycle de rating.

Selon le rapport annuel 2020, la partie "empreinte carbone" a été ajoutée à l'examen fin 2020, ce qui permet de créer une base pour la discussion stratégique sur le positionnement et l'orientation CO2 des placements financiers.

Previs a également participé au test de compatibilité climatique de l'OFEV (PACTA 2020). Sa compatibilité avec l'Accord de Paris sur le climat se situe, selon le rapport annuel 2020, dans la moyenne des institutions de prévoyance.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Certes, selon la politique de durabilité actuelle, il existe une décision de principe concernant les objectifs climatiques, à savoir qu'il faut fixer en 2021 «la valeur cible à atteindre d'ici 2025 pour le degré de conformité ESG» et de réaliser «une mesure systématique de l'empreinte CO2 des placements financiers».

Pourtant, Previs n'a pas encore annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Par conséquent, il manque encore une stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



Conclusion:

Une stratégie climatique visant à décarboniser le portefeuille et à abandonner les entreprises fossiles qui n'ont pas opté pour un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables fait toujours défaut. En conséquence, Previs est encore plutôt loin d'être respectueuse du climat.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: beaucoup mieux

- Avec ses nouveaux principes de durabilité et les premières analyses ESG des portefeuilles de titres, Previs a posé une base pour les prochaines étapes annoncées d'amélioration de la qualité ESG.
- Des mesures de mise en œuvre approfondies devraient être prises : un engagement direct efficace en matière d'ESG et de climat avec les entreprises concernées, un exercice des droits de vote positif pour le climat ainsi qu'un rééquilibrage de leur portefeuille dans le même sens.
- En particulier, Previs devrait mettre en œuvre les mesures annoncées de réallocation des placements mobiliers en imposant et en contrôlant de manière proactive une intégration efficace des critères ESG dans le processus de placement par ses gestionnaires de fortune internes et externes – avec des constructions de portefeuille qui résultent de critères ESG positifs étendus et d'interventions rigoureuses pour la réduction des émissions CO2.